

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE

Syndicat mixte

Publié le 22/12/2025

Conseil Syndical

Session du 17 décembre 2025

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : Robert AGUETTAZ – Luc BERTHOUD – Florence BOURGEOIS – Lionel DARBON – Rudolph DI GIORGIO – François FOURCHES – Michel FRUGIER – Benjamin LOUIS – Florian MAITRE a donné mandat à Martine BERNON – Yves MERCIER – Pascal MITHIEUX – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Benoît PERROTTON – Josette REMY – Daniel ROCHAIX – Brigitte TOUGNE-PICAZO – André VERDU -

Excusés : Marie BENEVISE – Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Nathalie FONTAINE – Thibaut GUIGUE – Vincent MIGUET – Franck MORAT – Raphaële MOURIC – Thierry REPENTIN – Olivier ROGNARD – Edouard SIMONIAN – Alain THIEFFENAT - Grégory BASIN

Pouvoirs : 0

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 17

Secrétaire de séance : Florence BOURGEOIS

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY - Hervé LAURENT - Christelle POUZERATTE - Patricia QUINTRIC - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 11/12/2025

Délibération N° C25-92

PAE SAVOIE HEXAPOLE

BATIMENT CREALYS

CESSION D'UN ATELIER AU PROFIT DE LA SOCIETE SAVOIE FLOCK

Rapport au Conseil Syndical

Yves MERCIER, vice-président, rappelle que Chambéry-Grand Lac économie est compétent pour la gestion et l'aménagement du parc d'activités économiques de Savoie Hexapôle sur la commune de Méry.

Il est rappelé qu'à la dissolution du syndicat mixte, Chambéry-Grand Lac économie est devenu propriétaire du bâtiment dénommé CREALYS situé sur le PAE Savoie Hexapôle, composé de quatorze bureaux et huit ateliers, lesquels ont été mis en location.

Conformément à la volonté de Chambéry-Grand Lac économie de recentrer la politique immobilière de la collectivité sur les pépinières d'entreprises, il a été convenu de procéder à la cession partielle du parc immobilier. A ce titre, le bâtiment a été placé sur le régime de la copropriété et l'ensemble des entreprises bénéficiaires de baux, portant tant sur les ateliers que les bureaux, ont été contactées et se sont vu proposer d'acquérir le local qu'elles occupaient ou encore des locaux inoccupés.

A ce jour, sept ateliers sur les huit ont été vendus, ainsi qu'onze bureaux sur les quatorze que compte la copropriété.

La société SAVOIE FLOCK, spécialisée dans le marquage textile, est actuellement locataire de l'atelier n°AT3 (lot n°3) et désire acquérir ce local en vue d'y installer son entreprise en fort développement.

Il est proposé de lui vendre l'atelier n°AT3 (lot n°3) au prix de 1 100 € HT/m², soit 226 490 € HT, pour 205,90 m².

Cette vente sera dispensée de TVA conformément aux dispositions de l'article 257 bis du Code général des impôts, la société acquéreur ayant l'intention de poursuivre l'activité locative.

Si la société acquéreur ne prenait pas cet engagement dans l'acte de vente, elle devrait s'acquitter du montant de la TVA correspondante en sus du prix de vente.

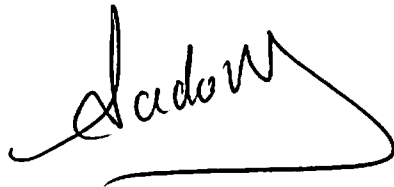
- ✓ Vu la sollicitation du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction départementale des finances publiques de la Savoie en date du 2 octobre 2025 et l'absence de réponse dans le délai d'un mois,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve la cession de l'atelier n°AT3 (lot n°3) d'une surface de 205,90 m² au profit de la Société SAVOIE FLOCK ou toute société qu'elle se substituerait pour la réalisation de cette opération, moyennant le prix de 1 100 € HT/m², soit un prix global de 226 490 € HT. Les frais d'acte, droits et émoluments seront supportés par l'acquéreur.

Article 2 : Autorise la Présidente ou son représentant à signer l'acte de vente et tous documents s'y rapportant.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 17 décembre 2025.



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente